Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCAS_CA_2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale **- COMMUNE DE FONSORBES –** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch*		Séance du **08 avril 2026**
L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAFOUX Mathieu.		Acte n° **CCAS 2026-06**
Présent·e·s	Mmes BACCOU Valérie, BUSSIERE Céline, COUSTEAU Sophie, DURIER Marie-Françoise, ECHE Patricia, GORNET Audrey, LABRUYERE Martine, LACOSTE Christine, LAFFONT Nicole, LEMIRE Claudine, OUSTY Marie-Thérèse, PAUSÉ Johanne MM. DARAM Pascal, DUPUY Aurélien, LAFOUX Mathieu	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mr ALLAGNAT Jean-François a donné procuration à Mme DURIER Marie-Françoise Mme BAUDRY Dominique a donné procuration à Mr LAFOUX Mathieu	**Membres présents** 15
Absent.e.s		**Date de la convocation** 03/04/2026
Secrétaire de séance	Mme GORNET Audrey	

Thème	5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet	**CRÉATION DE LA COMMISSION PERMANENTE et DÉSIGNATION DE SES MEMBRES**

Vu l'article R. 123-19 du Code de l'action sociale et des familles portant possibilité de désigner une commission permanente au sein du conseil d'administration,

Vu l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux délégations consenties par le conseil d'administration,

Considérant l'intérêt de créer une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours et leurs attributions de manière régulière afin de pouvoir statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives formulées auprès du C.C.A.S,

Considérant que le fonctionnement de la Commission Permanente sera intégré au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS dont l'approbation sera proposée dans un délai légal de 6 mois maximum,

Considérant que le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du mandat précédent indiquait, en son article 35-3, les modalités de fonctionnement de la Commission Permanente, à savoir :

. afin d'apporter la souplesse et la rapidité d'intervention de la Commission permanente, ses modalités de fonctionnement lui sont propres,

. elle se réunit sur convocation de la Présidente du CCAS ou de la Vice-Présidente,

. le délai de convocation est fixé à 48 h minimum,

. aucun quorum n'est exigé pour délibérer valablement,

. les affaires traitées sont votées à main levée. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Mr le Président propose à l'Assemblée :
. d'approuver la création d'une Commission Permanente avec, comme compétence, les attributions des secours et des aides facultatives,
. de maintenir les modalités de fonctionnement de la dite Commission sur les bases du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du mandat précédent, dans l'attente de l'approbation du prochain Règlement,
. de fixer à 8 le nombre de membres, dans le respect de la parité entre membres issus du Conseil Municipal et membres nommés par le Maire, et d'en désigner les personnes suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCAS_CA_2026_06-DE

Thème	5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet	**CRÉATION DE LA COMMISSION PERMANENTE et DÉSIGNATION DE SES MEMBRES**

PRÉSIDENT	MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL	MEMBRES NOMMÉS
Mr LAFOUX Mathieu *Président du CCAS,* En son absence, Mr DARAM Pascal *Vice-Président du CCAS* En son absence, Mme BACCOU Valérie *Vice-Présidente déléguée du CCAS*	DUPUY Aurélien	LEMIRE Claudine
	GORNET Audrey	DURIER Marie-Françoise
	LACOSTE Christine	LABRUYERE Martine
	PAUSÉ Johanne	OUSTY Marie-Thérèse

Entendu l'exposé de Mr le Président et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

Article 1 : de créer en son sein une Commission Permanente ayant pour mission l'instruction des demandes d'aides facultatives et leurs attributions.

Article 2 : conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles, que la commission dispose d'un pouvoir décisionnel dans les matières qui lui sont attribuées. Le Conseil d'Administration s'interdit à l'avenir d'intervenir dans les matières confiées à la Commission Permanente.

Article 3 : que la Commission Permanente devra, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises dans les matières qui lui sont confiées.

Article 4 : de maintenir les modalités de fonctionnement de la dite commission sur les bases du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du mandat précédent,

Article 5 : que les modalités de fonctionnement et attributions de la Commission Permanente seront intégrées au nouveau Règlement Intérieur qui sera soumis à l'approbation d'une prochaine séance du Conseil d'Administration, et délibéré.

Article 6 : d'approuver la composition de la Commission Permanente.

Article 7 : d'autoriser Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président et Madame la Vice-Présidente déléguée, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, et à signer tous documents utiles à cet effet.

Article 8 : que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Monsieur le Maire,
Président du CCAS

Mathieu LAFOUX

CCAS DE FONSORBES (Hte-Gne)

La Secrétaire de Séance

Audrey GORNET

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*16/04/2026*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 08.04.2026 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*16/04/2026*